



TROUSSE DE SECOURS

Fiche pratique à destination des employeurs

LA RÉGLEMENTATION

Art. R4224-14 du Code du Travail :

Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible.

Art. R4224-23 du Code du Travail :

Le matériel de premiers secours fait l'objet d'une signalisation par panneaux. L'emplacement doit être connu de tous les salariés.

EN CAS D'URGENCE

 **SAMU : 15**
POMPIERS : 18
Depuis un portable : 112

Parlez-en à votre médecin du travail ou son équipe.

 Tous les contacts sur www.pstlandes.fr

PRÉCAUTIONS

- Faire afficher la liste des secouristes dans l'entreprise (Art R4224-15 du Code du Travail).
- Lors de leurs entretiens au PST Landes, les secouristes sont invités à se signaler auprès du médecin du travail pour conseils vaccinaux.
- Prévoir dispositions pour assurer les premiers secours (Art R4224-16 du Code du Travail).

Pas de médicament dans le contenu de la trousse de secours.

LA TROUSSE DE SECOURS DOIT :

- Être adaptée en fonction des risques identifiés
- Avoir un responsable pour le suivi
- Être vérifiée régulièrement (péremption des produits)
- Être facilement accessible et dans un lieu connu de tous



COMPOSITION RECOMMANDÉE

1. Une solution antiseptique à base de chlorhexidine type Biseptine*
2. Des compresses stériles, taille 7.5x7.5 en paquets de 5
3. Des bandes extensibles de type Nylex* taille 5, 7 et 10
4. Un rouleau de sparadrap déchirable type Micropore*
5. Des pansements adhésifs prédécoupés en conditionnement individuel
6. Des sutures cutanées adhésives stériles type Steri-strip*
7. Un pansement compressif
8. Des mèches hémostatiques type Coalgan* pour saignement de nez
9. Des dosettes de sérum physiologique pour rinçage oculaire
10. Des pochettes de refroidissement immédiat
11. Une paire de ciseaux à bouts ronds
12. Une boîte de gants non stériles à usage unique
13. Une pince à échardes
14. Une couverture de survie

MATÉRIELS SPÉCIFIQUES

- Si risque d'AES (accident d'exposition au sang) : un flacon de Dakin* avec un contenant type pot à urine (se référer à la conduite à tenir en cas d'AES)
- Si risque de section de membre : des sachets en plastique type congélation et un garrot tourniquet
- Si risque de projection : un rince oeil



Parlez-en à votre médecin du travail ou son équipe.

Tous les contacts sur www.pstlandes.fr



Trousse
de secours